DEPARTEMENT DE L'AIN

15

183

100

105

100

100

100

107

100

100

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE Nº 2023/59

Nature de l'acte : commande publique - marchés publics

DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHE AYANT POUR OBJET LE DENEIGEMENT ET SALAGE COMPLEMENTAIRES DE LA VILLE DE VALSERHÔNE EN COMPLEMENT DES MISSIONS REALISEES PAR LES AGENTS COMMUNAUX

Le Maire de Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 20.92 du 15 juin 2020 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2185-1

DECIDE

<u>Article 1:</u> de déclarer infructueux le marché ayant pour objet le déneigement et salage complémentaires de la Ville de Valserhône en complément des prestations effectuées par les agents communaux., au motif que la seule offre reçue est irrégulière.

Article 2: de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique.

<u>Article 3:</u> la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ;

<u>Article 4:</u> le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 12/06/2023

Pour le Maire, L'adjoint(e) délégué(e)

Isabelle DE OLIVEIRA

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le :

Accusé de réception en préfecture 001-200083863-20230613-DEC-23-59-DE Date de télétransmission : 13/06/2023 Date de réception préfecture : 13/06/2023